

AFFAIRE N°38 - Passation d'avenants avec divers entrepreneurs assurant le ramassage scolaire à Saint-Denis et dans les écarts, pour la campagne 1977 - 1978.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer des avenants avec les transporteurs qui assurent le ramassage scolaire pour la campagne 1977-1978.

Les élèves transportés bénéficient de la subvention de l'Education Nationale

	<u>ELEVES SUBVENTIONNES</u>
- M. GOBALRAJA Francis (circuit n°1)	395
- M. SAUTRON Raphaël (circuit n°2)	524
- Mme ZANEGUY Emmanuel (circuit n°3)	288
- Mme ZANEGUY Emmanuel (circuit n°4)	359
- RAPID-TRANSPORTS (circuit n°5)	180
- M. MOUTOUSSAMY Emile (circuit n°6)	205
- DIONY-TRANSPORTS (circuit n°7)	213
- S T U D (circuit n°8)	596
- Mme ZANEGUY Emmanuel (circuit n°9)	29
- S E T C O R (circuit n°10)	27
	<hr/>
	2 816

La dépense correspondante prise en charge par l'Education Nationale et la Commune dans la proportion respective de 65 % et 35 %, sera imputée sur les disponibilités du Chapitre 944 du Budget Communal - Article 6 455.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

*vu -*  
\_\_\_\_\_  
*pour le Maire et par délégation*  
\_\_\_\_\_  
*le Préfet des*  
\_\_\_\_\_  
*Finances et des Collectivités locales*  
\_\_\_\_\_  
*Signé Paul PASTOR*  
\_\_\_\_\_  
*Pour copie conforme*  
\_\_\_\_\_  
*Saint-Penis, le 6 janvier 1978*  
\_\_\_\_\_  
*le chef de bureau délégué*  
\_\_\_\_\_  
*G. LACOSTE*